



## UNION NATIONALE DES MEDECINS SPECIALISTES CONFEDERES

79, rue de Tocqueville – 75017 PARIS - Tél. : 01.44.29.01.30. – Fax : 01.40.54.00.66.

[www.umespe.com](http://www.umespe.com) - [umespe@club-internet.fr](mailto:umespe@club-internet.fr)

### NOTES BREVES UMESPE N° 16

### Infos du Président

Le 15 juillet 2008

#### **MPC : LES DIVISEURS ET LES RASSEMBLEURS**

L'épisode juridique et la décision du Conseil d'État sur différents avenants de la convention illustrent d'une manière parfaite la philosophie qui conduit les syndicats médicaux. Face à MG France qui souhaite, depuis de nombreuses années, séparer l'exercice médical entre médecins généralistes et médecins spécialistes et la CSMF, avec ses deux composantes UMESPE et UNOF, qui souhaite, au contraire, conformément à la pratique quotidienne, rassembler autour de nos métiers et de nos patients l'ensemble des médecins libéraux.

Il ne faut pas oublier que c'est dans le cadre de la CSMF que l'UMESPE et l'UNOF se sont battues, notamment au niveau des six dernières années, pour obtenir des revalorisations certes insuffisantes mais substantielles et équilibrées entre les différents modes d'exercice. C'est la CSMF et l'UNOF qui ont lancé le mot d'ordre et les manifestations qui ont conduit à la signature emblématique du C à 20 euros et du V à 30 euros au mois de juin 2002. À l'époque, les médecins spécialistes étaient exclus par l'alliance MG France/Jean-Marie Spaeth de la convention et nous étions sous règlement minimal conventionnel avec des tarifs bloqués de consultations depuis 1995, de nos actes techniques depuis 1993 et nous n'avions pu obtenir, alors, qu'une faible revalorisation des actes des pédiatres et, en 2003, la MPC ciblée essentiellement sur les spécialités cliniques, en miroir des améliorations tarifaires obtenues pour les médecins généralistes.

À partir de la convention de 2005, réunissant l'ensemble des médecins libéraux, toutes les négociations annuelles ont été faites dans un esprit d'équité, malgré des contraintes financières difficiles liées au déficit du budget de l'État et à celui de l'Assurance Maladie. Si MG France n'a pas voulu signer la convention, il s'agissait d'un choix personnel, personne ne les a exclus ni eux, ni la FMF des discussions et des négociations conventionnelles. D'ailleurs, trois ans après, ils ont rejoint les signataires. Parler d'apartheid en ce qui concerne la MPC, c'est oublier 10 ans d'histoire de lutte syndicale, c'est de nouveau vouloir opposer médecins spécialistes en médecine générale et médecins spécialistes cliniques à exercice exclusif alors que nous faisons tout, au niveau de la CSMF, pour nous rapprocher. Nous avons accepté sans difficulté le médecin traitant et bâtissons, en complément, le rôle du médecin correspondant en soulignant l'importance des coopérations dans la pratique médicale. Ces pratiques coopératives doivent être l'axe de négociations des années à venir en complément, de la mise en place de la CCAM des actes cliniques qui doit revaloriser le contenu de l'acte médical quel que soit celui qui le pratique. Bien sûr les choses évoluent lentement, mais il faut rappeler que les prémices de la réforme de la CCAM des actes techniques ont été posés en 1993 et qu'il faudra presque 20 ans pour que tous les éléments

positifs et financiers de cette réforme soient mis en œuvre. Il en va de même pour la réforme des consultations et le passage du C à 23 euros en 2009 qui doit marquer le début de cette réforme en mettant en place un certain nombre de majorations pour certaines activités ; ces majorations s'inscriront bien sûr dans une réforme globale d'une manière identique à ce que nous avons fait en 2005 pour la CCAM des actes techniques avec des majorations transitoires J et K pour les chirurgiens du secteur 1.

Au moment où s'ouvre une fenêtre extrêmement courte de négociations, les syndicats de médecins spécialistes pluricatégoriels ou de verticalités qui se sont alliés à MG France, (la FMF dans une opposition à la convention et en soutenant au niveau de la Commission de Hiérarchisation des Actes, la demande de MPC de MG France, les représentants plus ou moins mandatés de syndicats de chirurgiens, de syndicats d'obstétriciens qui ont participé à des réunions de négociations dans le cadre de la délégation de MG France), doivent réfléchir à deux fois avant de continuer à apporter leur soutien à un syndicat qui, d'une manière historique, a obtenu pour des médecins spécialistes secteur 1 et des médecins généralistes une baisse de leurs tarifs. À titre d'exemple : pour les psychiatres avec 19 millions de consultations dans un syndicat majoritairement au secteur 1, l'indu que sont en droit de demander les caisses d'assurance maladie pour l'année 2007, à l'ensemble des psychiatres, est de l'ordre de 30 millions d'euros. Il en va de même, pour tous ceux qui utilisent la lettre MPC et qui sont, en majorité, des médecins spécialistes secteur 1 à exercice exclusif et au plus bas de l'échelle des revenus de l'ensemble des médecins de notre système de soins.

Belle victoire juridique pour un syndicat qui triomphe contre l'intérêt des médecins libéraux. Les explications dérisoires que nous voyons apparaître ça et là ne sont rien face à cette triste réalité. Pour nous, dans le cadre de la CSMF, avec l'UNOF et l'UMESPE, nous continuerons sur notre même ligne de conduite au cours des deux semaines à venir dans des négociations forcément difficiles, rassembler et défendre l'intérêt de tous les médecins libéraux quel que soit leur mode d'exercice ou leur spécialité.

Il est bien entendu que cet aléa juridique va compliquer les négociations en cours notamment pour obtenir la revalorisation d'un certain nombre d'actes cliniques pour les spécialités cliniques à exercice exclusif. La situation déjà extrêmement difficile pour les médecins spécialistes au cours de ces trois dernières années est aggravée par cette action anti syndicale.

**Dr Jean-François REY**  
Président



### **Une opportunité pour les médecins !**

Les médecins, sont sans cesse sollicités par les assureurs. Ils n'ont pas toujours le temps d'étudier les offres d'assurances et ne souscrivent pas toujours les contrats les plus adaptés à leurs besoins.

**SCAMED, cabinet de courtage en assurances, est le partenaire privilégié du groupe MACSF.**

**SCAMED est spécialisé dans les assurances de prévoyance-santé, d'épargne, de retraite, de dépendance et de financement.**

**Nous mettons nos domaines de compétence et de conseil au service des médecins.**

#### **CONCRETEMENT:**

En cas d'arrêt de travail, la CARMF, ne couvre ni les 90 premiers jours d'arrêt de travail, ni vos besoins financiers réels.

SCAMED, vous propose donc le nouveau plan de prévoyance des médecins qui couvrira cette période non indemnisée et vous permettra d'adhérer à un plan global offrant une prestation mensuelle jusqu'à 65 ans.

Le problème des retraites est d'actualité. Le niveau de retraite des médecins est menacé.

SCAMED, vous offre donc la possibilité dès aujourd'hui, d'adhérer au "RES Fonds de pension avenir" pour disposer d'un revenu complémentaire à l'âge de votre retraite.

**Les offres de SCAMED en prévoyance, santé et retraite bénéficient des dispositions fiscales de la loi Madelin rendant les cotisations déductibles. Pensez-y !**

**[www.scamed.fr](http://www.scamed.fr)**